

Les Chartrains et la solidarité internationale

Questionnaire réalisé lors du forum des associations 2016

Dans le cadre du salon des associations qui s'est déroulé à Chartres les 3 et 4 septembre, l'association SEVES a réalisé un questionnaire portant sur les enjeux de la coopération internationale. Durant le weekend, 51 personnes ont été interrogées.

ANALYSE DE L'ÉCHANTILLON

Origine

Sur les 51 personnes sondées, une grande majorité (47) réside au sein d'une des 47 communes de Chartres Métropole. 4 proviennent d'une autre commune d'Eure-et-Loir.

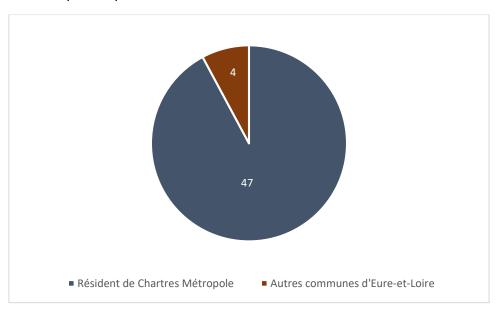


Figure 1 : origine des sondés

Âge

L'échantillon est globalement représentatif au niveau des tranches d'âge. On remarque tout de même l'absence de sondés de moins de 20 ans et une légère surreprésentation des plus de 45 ans (environ deux tiers des sondés).

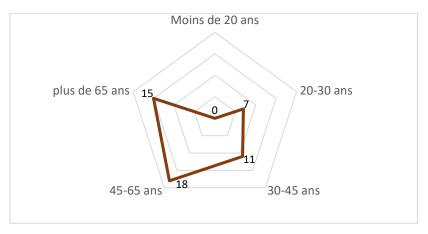


Figure 2 : tranches d'âge des sondés



Biais

Deux biais de l'échantillon peuvent être mis en avant :

- Le nombre de sondés (51) représente un échantillon faible au vue de la taille de la population de Chartres Métropole (125 547 habitants).
- Le sondage ayant été réalisé aux abords du stand de SEVES sur le salon des associations, on peut en déduire que les sondés sont des personnes avec une certaine sensibilité pour la solidarité internationale ou du moins pour la vie associative locale.

Questions sur les Enjeux de solidarité internationale

Le premier objectif du questionnaire était de connaître la position des Chartrains sur les enjeux de solidarité internationale à travers deux questions : l'une sur l'impact de l'évolution de la situation dans les pays en développement sur la vie en France, l'autre sur les zones prioritaires d'intervention de l'aide publique au développement.

Les réponses à la première question mettent en avant une préoccupation importante des personnes interrogées pour la conjoncture actuelle des pays en développement. En effet, la quasi-totalité des sondés (48 sur 51) estime que l'évolution de la situation politique, économique, climatique et démographique dans ces pays peut avoir un impact sur la vie en France.

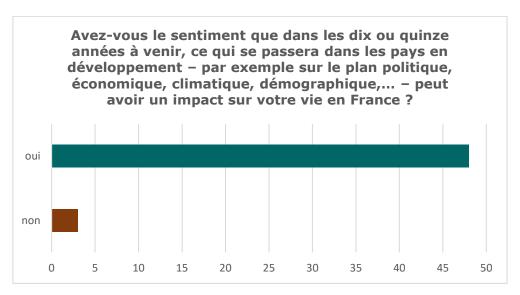


Figure 3 : réponse à la question 1

Les réponses à la deuxième question portant sur les zones prioritaires d'intervention de l'aide française soulignent l'importance accordée par les personnes interrogées à un soutien au continent africain et particulièrement à la zone subsaharienne. Pour une grande majorité des sondés (73%), cette dernière représente la région du monde dans laquelle la France doit intervenir en priorité dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le Maghreb constitue une priorité pour 8 personnes, l'Amérique Latine pour 1 personne. Les pays d'Asie (ex : souscontinent indien, Asie du Sud-Est) et les pays du Proche et Moyen Orient n'ont pas été choisis. Enfin, pour cinq personnes interrogées, aucune des régions proposées ne constitue une



priorité. Pour ces dernières, la lutte contre la pauvreté doit avant tout se concentrer sur certaines régions en France.

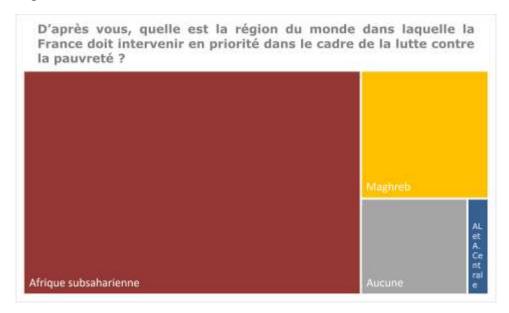


Figure 4 : réponse à la question 2

A noter que l'absence de choix multiples ne permettait de cocher qu'une seule réponse.

Questions sur Rôle des collectivités locales dans la coopération internationale

Le second objectif du questionnaire était de cerner la position des personnes interrogées sur le rôle des collectivités locales dans la coopération internationale.

Les réponses à la première question, assez générale, montrent que ce thème peut porter à débat. Si les trois quarts des personnes interrogées pensent que les collectivités doivent s'impliquer dans l'aide aux pays en développement, un quart d'entre elles affirme que celles-ci n'ont plutôt pas (8%) voire pas du tout (17%) de rôle à jouer dans ce domaine.

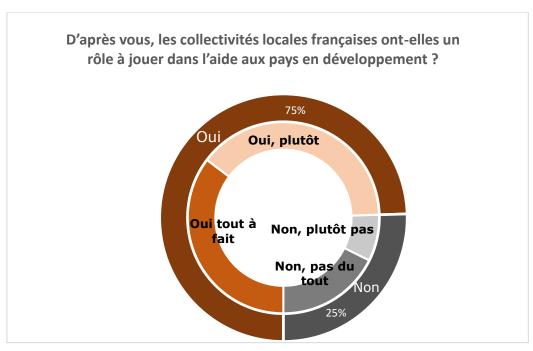




Figure 5 : réponses à la question 3

La seconde question porte sur l'implication concrète des collectivités locales dans l'aide aux pays au développement à travers le dispositif Oudin-Santini qui permet à ces structures publiques de consacrer 1% de leur budget dédié à la gestion de l'eau pour des projets de coopération internationale dans ce domaine.

Lorsque l'on évoque la mise en place de dispositif au niveau de Chartres Métropole, une grande majorité des sondés y est favorable (42 sur 51). Sur les neuf personnes interrogées restantes, 5 y sont opposés et 4 sans opinion sur la question.



Figure 6 : réponse à la question 4



Sur les 42 personnes favorables à une application de la loi Oudin-Santini, il est intéressant de remarquer que 7 d'entre elles estimaient à la question précédente que les collectivités locales n'avaient plutôt pas (6) voire pas du tout (1) de rôle à jouer dans l'aide aux pays en développement.

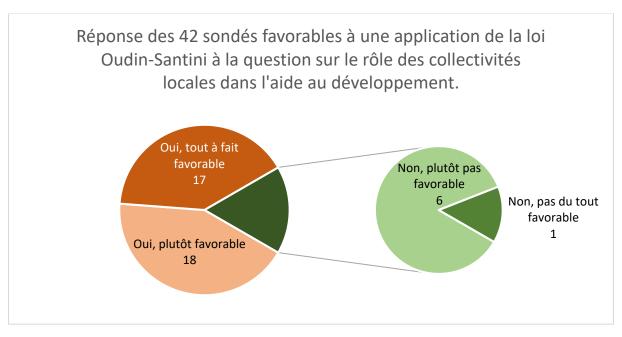


Figure 7 : croisement des réponses à la question 3 et 4

Enfin, une analyse des réponses par les tranches d'âge nous permet de constater une totale adhésion au dispositif Oudin-Santini pour les 20 - 30 ans et une légère surreprésentation des sondés opposés et sans opinion chez les 45 - 65 ans.

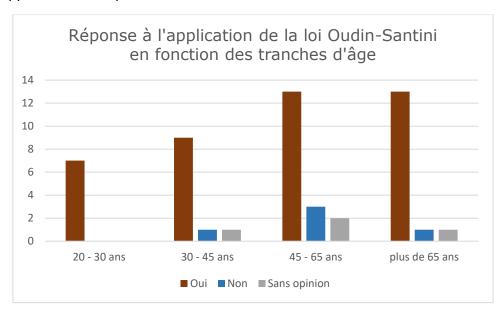


Figure 8 : croisement des réponses à la question 4 et de la répartition des âges